

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-3-3

Séance du vendredi 15 juin 2018

**REQUALIFICATION DE LA RD 105 A SAINT-LOUIS ET HESINGUE
CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SNCF POUR
L'ÉLARGISSEMENT DU PONT-RAIL AU DROIT DE LA RD 105**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le financement de l'étude préliminaire pour l'élargissement du pont-rail situé au km 134,920 de la ligne 115 000 STRASBOURG - SAINT-LOUIS pour un montant de 93000,00 € HT à verser à SNCF Réseau, mais susceptible d'être majoré par d'éventuels surcoûts ;
- Approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération à conclure avec SNCF Réseau et autorise la Présidente à la signer ;
- Précise que les dépenses afférentes à cette convention seront imputées au programme AAC1, chapitre 20, fonction 621, nature 2031 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité